

# COMMUNE DE CINQUEUX

*Compte rendu de la séance  
du Conseil municipal*

**du 13 avril 2015**

L'an deux mil quinze, le treize avril à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BARBILLON, Maire.

**Étaient présents :** MM. Philippe BARBILLON, Philippe POUDE, Jean-Loup ARCHAMBEAUD, Mmes Audrey JEHANNE, Yvelise BACOT, Claude ARCHAMBEAUD, MM. François GUERLIN, Yves DONATI, Mmes Isabelle SEVERIN, Isabelle FRONIA, M. Bernard VANDENBERGHE, Mme Yvette CHARDIN, MM. Denis LAVERRE, Raymond LELEU et Mme Monique COPIN.

**Absents excusés avec pouvoir :** M. Marc TEINTURIER (pouvoir à M. Jean-Loup ARCHAMBEAUD), M. Olivier BIRGEL (pouvoir à Mme Isabelle SEVERIN), M. Paulo FERREIRA (pouvoir à M. Yves DONATI), Mme Emilie DALLE (pouvoir à Mme Audrey JEHANNE).

**Secrétaire de Séance :** Mme Monique COPIN.

Monsieur le Maire annonce le tableau des présences et les procurations.

**Approbation du compte rendu de la séance du 18 mars 2015.**

Le compte rendu de la séance du 18 mars 2015 n'appelle aucune observation particulière, est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

Monsieur le Maire propose de changer l'ordre du jour et annonce le plan comme suit :

- 1) Vote des subventions communales
- 2) Vote de la subvention au C.C.A.S
- 3) Revalorisation des tarifs communaux
- 4) Reversement de l'excédent de fonctionnement de l'assainissement sur le budget communal.
- 5) Cotisation 2015 à la Mission Locale du Clermontois
- 6) Participation aux frais de fonctionnement 2015 du RASED
- 7) Vote du budget communal 2015
- 8) Vote du budget de l'assainissement 2015
- 9) Adhésion au groupement de commandes du SEZEO.

Adopté à l'unanimité.

**1) Vote des subventions communales.**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Audrey JEHANNE qui annonce le montant des subventions octroyées à chaque association. Il en ressort :

Association	Subvention 2015
Amicale	480
Coyotes Country Club	600
Cyclotourisme	
Gymnastique volontaire	250
Judo	960
Pétanque	600
Randonnée pédestre	600
Rythm et aérogym	840
ACPG-CATM	600
Amitié loisirs	300
ASPC	400
ASPEC	420
Comité des fêtes	650
Coopérative scolaire	900
Au gré du fil	250

Subvention exceptionnelle :

Eglantines, cerises et colapuits	200
----------------------------------	-----

Après un large débat et suite à l'intervention de Mr LELEU, Monsieur le Maire accepte d'augmenter la subvention pour l'association "Au Gré du fil" de 50€.

Monsieur le Maire propose le vote :

Adopté à la majorité, 3 contres (Mme JEHANNE et son pouvoir, Mr POUDE) et 2 abstentions (Mme BACOT et Mr VANDENBERGHE).

## 2) **Vote de la subvention au Centre Communal d'Action Social.**

La subvention s'élève cette année à 11 000€, en baisse par rapport à 2014, mais équilibre le budget du C.C.A.S grâce au report excédentaire sur l'exercice 2014. La subvention allouée est suffisante pour couvrir les dépenses liées au colis, le repas des anciens et à la prime de naissance.

Adopté à l'unanimité.

## 3) **Revalorisation des tarifs communaux.**

Monsieur le maire présente à l'assemblée les différents tarifs communaux.

SERVICE	Tarif Année 2015
Droit de place :	
Commerce Alimentation Ambulante	5.60
Branchement électricité mensuel	10.00
Droit de place	145.00
Location de chaise	0.50
Location de table	2.00
Caution Loc. Chaises et Tables	80.00
Raccordement réseau assainissement	2.300,00 - 2ème raccordement pour moitié soit : 1150€
Concession Cimetière	300.00 (50 ans renouvelables)
Concession Columbarium	500.00 (30 ans renouvelables)
Cavurne	300.00 (30 ans renouvelables)
Vacation Police	20.00 Et ½ tarif pour la seconde exhumation dans le même caveau
Bibliothèque (cotisation annuelle/foyer)	7.00
Petite Salle pour Cinquatiens	275.00
Petite Salle pour Extérieurs	300.00
Caution Petite Salle	250.00
Salle du Parvis	120.00
Caution Salle du Parvis	120.00
Caution Grande salle	500.00
Grande Salle pour Cinquatiens	560.00
Grande Salle pour Extérieurs	650.00

Il est précisé que la location aux Cinquatiens les engage de toute part (caution, assurance, état des lieux, règlements des dégâts s'il y a lieu...)

Les commerçants bénéficient du tarif des habitants de Cinqueux pour des cérémonies familiales .

Adopté à la majorité, (3 abstentions, Mme JEHANNE et son pouvoir, Mme BACOT).

## 4) **Transfert de l'excédent de fonctionnement de l'assainissement sur le budget communal.**

Le budget de l'assainissement présente un excédent de la section de fonctionnement de 49 261.59€ et un excédent de la section d'investissement de 378 132.42€.

Sur la section d'investissement, la loi de finances ne nous autorise pas à transférer une partie de cet excédent sur le budget communal, seul un transfert sur la section de fonctionnement est permis.

Les dépenses de fonctionnement imputées au compte, sont essentiellement les dotations aux amortissements, et que celui-ci s'autofinance lui-même avec en recettes les surtaxes et les taxes de raccordement, Monsieur le Maire propose de transférer 35 000€ sur le budget communal.

Adopté à la majorité. (1 abstention, Mr VANDENBERGHE).

## 5) **Cotisation 2015 à la Mission Locale du Clermontois.**

La cotisation du Clermontois a été fixée à 1.35€ par habitant pour l'année 2015. Le nombre d'habitants pris en

compte (selon les sources de l'INSEE au 1er janvier 2013) est de 1568, d'où une cotisation annuelle de 2116.80€. Adopté à la majorité, 3 abstentions (Mr ARCHAMBEAUD et son pouvoir, Mme JEHANNE) et un contre Mr LELEU.

#### 6) **Participation aux frais de fonctionnement 2015 du RASED.**

Le R.A.S.E.D. (Réseau d'aide spécialisé pour les enfants en difficultés) intervient auprès des écoles pour aider les élèves en échec scolaire. Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la gestion du RASED est assurée par la commune de Brenouille.

La commune de BRENOUILLE a répercuté les frais de fonctionnement sur les neuf communes bénéficiant de ce service.

Pour Cinqueux, le montant de la participation 2015 (après déduction du solde 2014, soit 128€) s'élève à 319€.

Adopté à l'unanimité.

#### 7) **Vote du Budget communal 2015.**

Monsieur le Maire présente le budget de la commune : dépenses et recettes de fonctionnement ainsi que les dépenses et recettes d'investissement.

Il s'équilibre de la manière suivante :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	1 802 837.00	899 836.00
<b>Recettes</b>	1 802 837.00	899 836.00

Après un large débat, le conseil municipal, à la majorité, 1 abstention (Mr VANDENBERGHE) accepte le budget ainsi présenté.

#### 8) **Vote du budget de l'assainissement 2015**

Monsieur le Maire présente le budget de l'assainissement : dépenses et recettes d'exploitation ainsi que les dépenses et recettes d'investissement.

Il s'équilibre de la manière suivante :

	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	81 250.00	407 095.00
<b>Recettes</b>	81 250.00	407 095.00

Après un large débat concernant le projet des travaux d'assainissement de la rue de Liancourt, il en est ressorti que l'Agence de l'Eau serait à nouveau sollicitée pour l'octroi d'une subvention. Le conseil municipal, à la majorité, 1 abstention (Mr GUERLIN) accepte le budget ainsi présenté.

#### 9) **Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et/ou de gaz par le biais du SEZEO.**

Au 1er janvier 2016, les tarifs du gaz et de l'électricité sont ouverts à la concurrence. Cette réglementation impose pour les communes de recourir aux procédures prévues par le Code des Marchés Publics afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent les articles L.331-4 et L441.5 du Code de l'Energie.

Pour faciliter les communes dans cette démarche, le SEZEO a constitué un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz.

Monsieur le Maire propose l'adhésion au SEZEO.

Adopté à l'unanimité.

## **Questions diverses**

- Monsieur ARCHAMBEAUD, 3<sup>ème</sup> adjoint, présente la liste du matériel nécessaire à l'aménagement de la nouvelle cuisine de la salle des fêtes.

Mr Leleu remarque qu'il est dommage de supprimer la chambre froide.

- Aménagement de 2 appartements au "Clos Moreau" : Monsieur le Maire remet à chaque membre un plan comprenant la disposition des pièces.

- Instruction des actes d'urbanisme : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la gestion des dossiers d'urbanisme, traitée ce jour par la DDT de Senlis, sera traitée par la ville de Pont Ste Maxence. Il annonce que ce service engendrera un coût supplémentaire!

- Mr LELEU intervient sur plusieurs points :

- Il revient sur le fait que l'horloge du parvis n'est à ce jour pas réparée. Qu'en est-il de la négociation du devis?

-Il rappelle qu'un arrêté d'interdiction d'ouverture de chaussée, rue de Pont Ste Maxence, a été pris pour une durée de 5 ans. Or, il constate que des tranchées ont été réalisées à plusieurs reprises.

Monsieur le Maire répond qu'il est impossible de s'opposer à un permis de construire pour cette raison !

- Il constate que des panneaux d'interdiction de 3 Tonnes 5 ont été enlevés, et que dorénavant des camions empruntent les voies communales !

Séance levée à 23h05.

- Mr CRINVILLE signale qu'il existe un panneau de limitation de vitesse à 30km/h au niveau de la rue du Buisson mais pas de panneau de fin de limitation.

Non respect de la vitesse réglementaire !

- Mr NOWINSKI demande si un projet d'aménagement d'une plaine de jeux au lieudit "les Eraines" est prévu pour les enfants.

Monsieur le Maire lui répond qu'en l'état actuel du P.L.U, l'aménagement de cette zone est impossible, car une modification du P.L.U s'impose !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures et quinze minutes.

Le Maire.